



COMMUNE DE SAINT ROMAIN LES ATHEUX

Charte officielle de publication – Application ILLIWAP

Objet : Règlement encadrant la diffusion des informations sur l'application illiwap afin de garantir une communication institutionnelle équitable, cohérente et d'intérêt général.

1. Principes généraux

- L'application illiwap est un outil d'information institutionnel au service de la population.
- Elle a pour vocation de diffuser des informations utiles à l'ensemble des habitants.
- Elle ne constitue pas un support publicitaire ou commercial.

2. Contenus autorisés

- Informations municipales (travaux, sécurité, services publics...)
- Événements organisés sur la commune
- Manifestations associatives, culturelles et sportives ouvertes à tous
- Informations pratiques et alertes à la population
- Présences ponctuelles de services ou commerces itinérants accessibles à tous (food trucks, marchés, distributeurs, etc.)

3. Contenus exclus

- Publicités pour entreprises, artisans ou micro-entrepreneurs
- Promotions commerciales ou opérations marketing
- Prestations de services sur rendez-vous
- Activités commerciales individuelles
- Toute communication à caractère lucratif sans intérêt collectif

4. Principe d'équité

- La commune garantit un traitement égalitaire de toutes les demandes.
- Aucune promotion individuelle ne sera acceptée.
- Les règles s'appliquent de manière identique à tous les professionnels.

5. Cas particuliers

- Certaines activités privées peuvent être relayées si elles présentent un intérêt collectif avéré.
- Elles doivent être ponctuelles, accessibles librement à tous et participer à la vie locale.

6. Autorité de décision

- La commune se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute publication.
- Elle priorise les informations relevant de l'intérêt général.

Fait à St Romain les Atheux, le 02 JUIL. 2026

Le Maire / Adjoint délégué

Le Maire
David KAUFFER